



Davayé, le 26 mai 2026

Madame, Monsieur,

Le lycée d'Enseignement Général Technologique Agricole Lucie Aubrac, établissement public, permet à ses élèves et étudiants :

- D'élever leur niveau d'enseignement général et scientifique (seconde, bac scientifique avec l'option Biologie – Ecologie).
- D'acquérir une formation technologique et scientifique dans le domaine de l'agronomie, de la biologie et de la transformation des produits alimentaires (Bac technologique STAV).
- De se spécialiser dans les métiers de l'agronomie, de la viticulture et l'œnologie et de la commercialisation des vins et spiritueux et de la gestion et protection de la nature (bac professionnel, BTS).

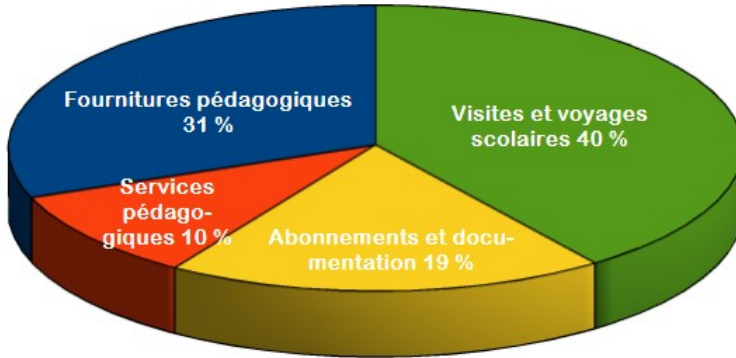
Les objectifs de l'établissement sont de proposer aux jeunes :

- Une formation de qualité en phase avec les évolutions du monde professionnel et de la société.
- Des conditions de vie et de travail dans l'établissement favorisant leur implication et leur réussite.
- Toutes les chances de réussir leur poursuite d'études et/ou leur insertion professionnelle.

Cette politique de formation nécessite des moyens financiers importants auxquels la taxe d'apprentissage que votre entreprise peut nous accorder, contribue largement. Il importe de préciser que ces crédits seront affectés en totalité à la pédagogie tant pour le fonctionnement (fournitures de laboratoire de chimie et d'œnologie, voyages d'études, ...) que pour les investissements pédagogiques (équipements des ateliers, informatique ...).



Notre usage de la taxe d'apprentissage en 2025



Le développement de l'AGRO BIO CAMPUS, et plus spécifiquement, du lycée Lucie Aubrac, passe par ce financement. Plus que jamais, nous avons donc besoin des entreprises pour donner du sens à nos enseignements en les rendant le plus concret possible.

Vous trouverez ci-dessous les modalités de versement. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter : [epl.davaye@educagri.fr](mailto:epl.davaye@educagri.fr).

En vous remerciant d'avance pour votre aide précieuse que vous apporterez à notre établissement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de l'Agro-Bio Campus MACON DAVAYE

Ghislain FAVERGEAT

**CHOISISSEZ DAVAYÉ**  
POUR VOTRE  
**TAXE D'APPRENTISSAGE**  
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS  
POUR INVESTIR DANS DE  
MEILLEURS EQUIPEMENTS  
CONNECTEZ-VOUS A  
VOTRE ESPACE EMPLOYEUR  
**CODE UAI : 0711067Z**  
SOLLICITEZ VOS CONTACTS, VOTRE RÉSEAU  
ON COMPTE SUR VOUS.  
POUR NOS ETUDIANTS - MERCI !

<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>





## DES MAINTENANT, VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU LYCEE DE DAVAYE VIA SOLTéA

SOLTéA est l'unique moyen de répartir le solde de la taxe d'apprentissage.

Cette plateforme de la Caisse des Dépôts référence l'ensemble des établissements habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage

Comment verser votre solde de taxe d'apprentissage à notre établissement ?

<p><b>1</b> Je configure, dès à présent, mon compte net entreprises  <a href="https://www.net-entreprises.fr/">https://www.net-entreprises.fr/</a></p> <p>Contact : 0 806 800 700</p>	<p><b>2</b> Je configure, dès à présent, mon compte SOLTéA à partir de mon SIRET  <a href="https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/">https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/</a></p>
<p><b>3</b> Je désigne le lycée LUCIE AUBRAC – DAVAYE comme bénéficiaire        SIRET : 19711067900010        UAI : 0711067 Z</p>	<p><b>4</b> Je flèche le pourcentage de mon choix vers le lycée LUCIE AUBRAC - DAVAYE        Je valide.</p>



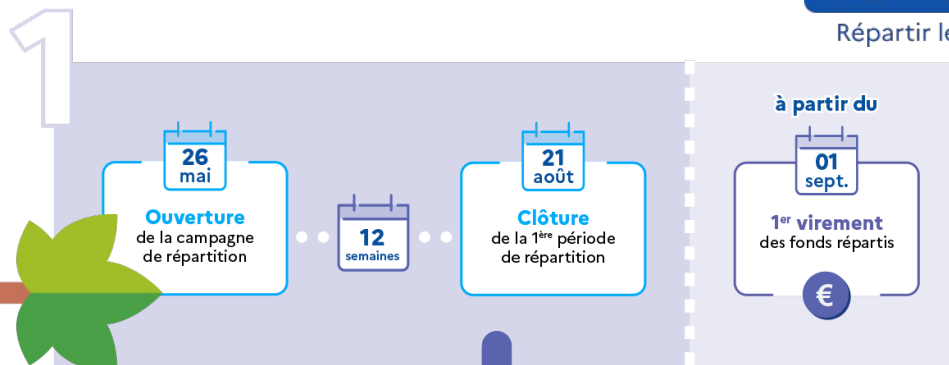


  
**CHOISISSEZ DAVAYÉ**  
 POUR VOTRE  
**TAXE D'APPRENTISSAGE**  
 NOUS AVONS BESOIN DE VOUS  
 POUR INVESTIR DANS DE  
 MEILLEURS EQUIPEMENTS  
 CONNECTEZ-VOUS A  
 VOTRE ESPACE EMPLOYEUR  
**CODE UAI : 0711067Z**  
 SOLICITEZ VOS CONTACTS, VOTRE RÉSEAU  
 ON COMPTE SUR VOUS.  
**POUR NOS ETUDIANTS - MERCI !**

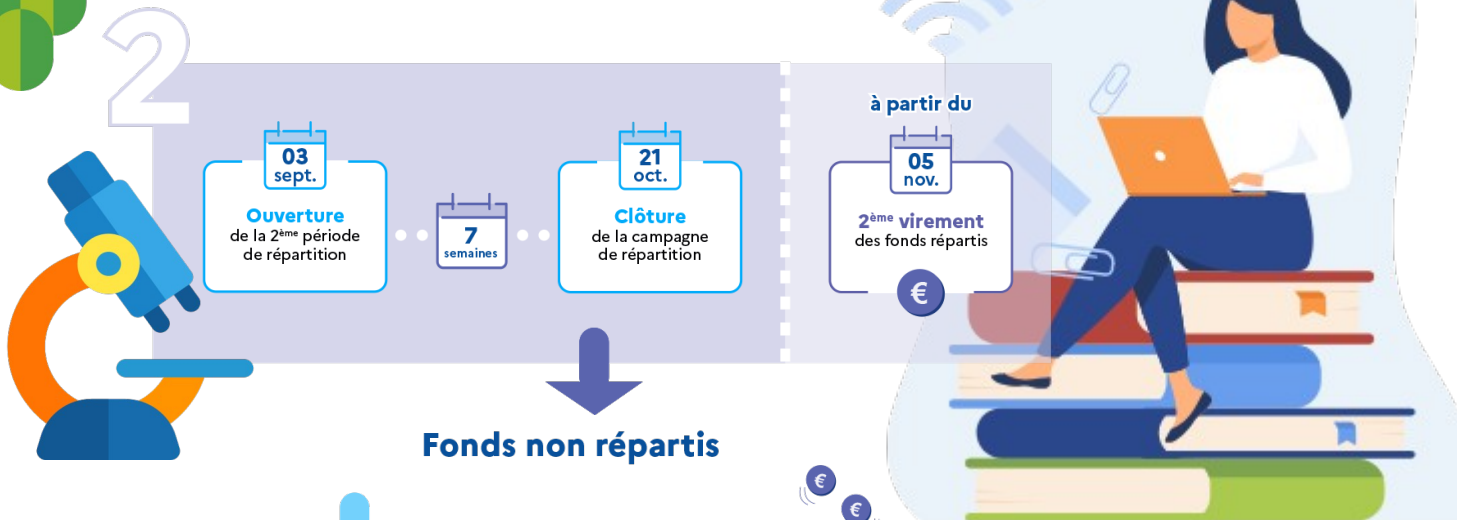





## 1<sup>ère</sup> période de répartition



## 2<sup>ème</sup> période de répartition



## Fonds non répartis

